



Préfecture de la région POITOU-CHARENTES

Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Document graphique annexé à l'arrêté définissant
les zones géographiques au regard de l'archéologie
préventive (livre V du Code du Patrimoine)

CHARRON 17091 (Charente-Maritime)

- Zone de saisine A [tout dossier] Carroyage
- Seuil B [supérieur à 1000m²] Limite administrative communale
- Seuil C [supérieur à 10000m²]

Seuil communal général : supérieur à 30000 m² (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

Feuille 2/4

Date : **25 NOV. 2004**
Le Préfet de la région Poitou-Charentes

Bernard PREVOST